

# Conseil communal de Lausanne

---

**Initiative :** postulat  
**Titre :** **Tout récupérer pour aucun gaspillage**  
**Initiant·e·x·s:** Loris Socchi

---

Le postulat propose de récupérer les invendus des commerces pour les distribuer à la population.

Les supermarchés (et autres commerces) sont très connus pour jeter des quantités astronomiques d'aliments encore consommables, ou d'autres matériels tels que des habits. Alors qu'encore beaucoup trop de personnes vivent dans la précarité. Et malgré cette précarité les supermarchés préfèrent jeter leurs produits (nourritures, habits, etc..) plutôt que de les offrir gratuitement.

Évidemment on évoque la problématique sociale quand on parle de l'accessibilité aux produits, mais c'est aussi une problématique écologique. Les entreprises sont toujours plus productives, tout en sachant pertinemment qu'iels n'écouleront pas la totalité de leur produit. Ainsi la pollution est aggravée, premièrement par la surproduction puis secondement par la gestion du surplus de déchets. Ce genre de modèle et mentalité économique ne peut juste pas continuer à exister pour vivre dans une société plus écologique et plus sociale. C'est une ressource, à ne pas gâcher.

De nombreuses associations cherchent à récupérer ces déchets, on pourrait citer notamment la cantine autogéré à l'espace autogéré, qui fait régulièrement les poubelles des supermarchés pour organiser des « bouffes populaires », le castor freegan à l'EPFL qui récupère également des quantités astronomiques de nourritures pour l'organisation d'événements et évidemment la fondation Table Suisse qui remplit les stocks de Caritas.

Mais la nourriture est en tellement grande abondance que ces associations ont parfois de la peine à écouler les produits, ou se font malgré tout recalées par les supermarchés.

Il se trouve qu'individuellement énormément de personnes font également des récup' dans les supermarchés (leurs poubelles surtout) ou dans les commerces (tel que les boulangeries). Ce qui démontre aussi que l'accessibilité à cette nourriture n'est malheureusement pas encore garantie.

De plus, depuis l'émergence de fausses solutions comme « too good to go », c'est de plus en plus compliqué de récupérer de la nourriture dans les commerces. On assiste carrément à un phénomène de gentrification des invendus. Alors qu'il y a quelques années encore, n'importe quelle boulangerie offrait gratuitement ses invendus et les offrait auprès de la population, aujourd'hui il faut avoir un smartphone, Twint et payer un prix astronomique pour des déchets qui étaient gratuits auparavant.

On parle beaucoup de la nourriture mais évidemment, ce phénomène existe également pour d'autres marchandises comme les vêtements. Ces derniers d'ailleurs font partie d'un modèle d'autant plus choquant, défini par les principes de la mode.

Un des problèmes encore que l'on pourrait encore citer c'est que certains commerces, comme la coop, utilisent des stratégies pour prétendre utiliser leurs invendus, en embarquant tous leurs invendus dans un de leurs centres, et ainsi ne se retrouvent soi-disant « sans-déchet ».

Et c'est bien souvent le problème des grosses enseignes, très gaspilleuses, par la grosse quantité de produits elles étouffent des petites enseignes, qui ces dernières offrent souvent plus facilement leurs invendus.

Ce que les commerces considèrent comme des déchets doit être considéré comme une opportunité pour la lutte contre la précarité et la surproduction.

Conclusions :

Le présent postulat invite la municipalité à étudier l'opportunité :

- 1) De collaborer avec les associations et collectifs qui cherchent à distribuer gratuitement ou à prix libre les invendus, pour apporter une aide quelconque si elle est demandée et nécessaire.
  - 2) De collaborer avec les commerces pour récupérer gratuitement tous les invendus et de les distribuer gratuitement auprès de la population (par le biais des associations et collectifs ou en collaboration avec).
  - 3) D'amender ou taxer (graduellement) les commerces qui jettent une quantité de plus de 30 tonnes de déchets (non compostables) par année.
- 

Lausanne, le 13 May 2025

Signataire(s) :

*L. Sacchi*  
*Sacchi*